

GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél: 01 47 70 91 69 E-mail: contact@fo-dgfip.fr Web: http://www.fo-dgfip.fr

Numéro 5 du 21 février 2017

C'est parti pour un Tours!

Comité de suivi (COSUI) de l'étude ergonomique « Projet Centres de Service Ressources Humaines (CSRH)»

Le 31 janvier 2017 s'est réuni le 1^{er} COSUI de l'étude ergonomique dédiée aux dix futurs CSRH que la DGFiP prévoit de créer en mode industriel à compter du 1/01/2019 (voir le tract du 10/01/2017 sur notre site - « SIRHIUS : une RH toujours plus près des étoiles »).

Étaient présents à ce COSUI:

- √ les responsables de la mission Modernisation, Pilotage de Rénovation de l'Organisation des Ressources Humaines (MPRO-RH) de la DGFIP,
- √ l'ergonome du Ministère,
- √ des acteurs de la Santé Sécurité au Travail (SST) représentés par une médecin de prévention, une inspectrice SST et le bureau RH 2C,
- ✓ le cabinet privé d'ergonomie mandaté,
- √ des représentants des services RH préfigurateurs de la Seine-et-Marne et de l'Indre-et-Loire,
- √ des représentants des personnels.

D'emblée, la cheffe de la MPRO-RH a précisé que le COSUI de ce jour et les deux autres qui suivront, en avril pour le diagnostic et en juin pour la synthèse, ne sont pas des instances de dialogue social et ne se substituent pas à elles.

La démarche d'étude ergonomique présentée à ce COSUI permettra, selon la DGFiP, d'accompagner la phase de simulation de l'organisation cible en services RH locaux, CSRH et Service d'Information aux Agents (SIA).

Cette phase de simulation portera, à partir de mars 2017, avec l'appui du CSRH pilote d'Indre et Loire (6 agents), sur la prise en charge en double commande des dossiers de plus de 300 agents : 175 en Indre et Loire, 70 à la DISI 44 intégrant l'ESI 37 et une centaine à la DDFiP 77.

Le cabinet d'ergonomie retenu effectuera cette étude de mars 2017 à juin 2017 ; étude essentiellement centrée sur le CSRH de Tours ainsi que sur les services RH qui travailleront avec lui et en premier lieu, celui de la DDFiP 37.

À l'issue de l'étude, le cabinet formulera des recommandations que l'administration appliquera... ou pas.

Le syndicat **F.O.-DGFiP**, bien conscient qu'il ne s'agissait pas d'un groupe de travail sur la nouvelle organisation en mode SIRHIUS, a cependant tenu à réaffirmer son opposition à ce projet destiné avant tout à supprimer des emplois dans la sphère RH. Pour autant, soucieux des conditions de travail des agents qui pourraient y être affectés, **F.O.-DGFiP** a été très attentif aux précisions amenées par l'administration sur le périmètre de l'étude.

F.O.-DGFiP s'est également fait l'écho, en appui des revendications de nos camarades FO du CSHCT 37, des problèmes immobiliers liés à l'implantation future du CSRH de Tours.

Sur un plan plus général, **F.O.-DGFIP** a tenu à rappeler aux représentants de l'administration toujours enclins à prôner le « benchmarking » que l'exemple grandeur nature du CSRH des Douanes de Bordeaux nous incitait à la prudence. Les problèmes de stress liés au sous effectif, de tâtonnement dans les process SIRHIUS, de promesses indemnitaires non tenues, de turn-over fréquents d'agents pourraient bien se répliquer chez nous. Il est en effet toujours salutaire de rappeler quelques vérités à l'administration, et, au cas d'espèce, un chiffre : 80 % de grévistes le 29 septembre dernier au CSRH Douanes de Bordeaux !

En réponse, la MPRO-RH et l'ergonome de Bercy ont bien voulu prendre en compte « ce point d'alerte », mais en faisant remarquer qu'on ne pouvait comparer les deux directions ni les deux organisations : l'une en CSRH unique pour 16 000 agents (Douanes) et l'autre constituée, in fine, de 10 CSRH à la DGFIP. Nonobstant, et toujours selon l'administration, « ça reste des éléments dans le paysage ».

Précision importante, l'étude portera sur des préconisations d'ergonomie organisationnelle (process, interactions entre les différents acteurs) et non pas sur des préconisations spatiales (emplacement des bureaux par exemple).

Au final, pour **F.O.-DGFiP**, ce 1^{er} COSUI est resté très généraliste puisque présentant simplement la démarche. Il fut également très intéressant de noter que sur 8 organisations syndicales invitées, 3 ne sont pas intervenues et 2 ont semblé déjà fonctionner en mode cogestion de l'organisation en CSRH.

F.O.-DGFiP, pour sa part, et fidèle à ses revendications, continuera de dénoncer et de s'opposer à cette future organisation en mode CSRH qui, si elle est mise en place, sonnera le glas des missions RH en local au profit de plate-formes supra régionales déshumanisées au plus loin des préoccupations et des attentes des personnels de la DGFIP.

BULLETIN
D'ADHESION



NOM :	PRÉNOM :	
N°DGI ou N°AGORA : ADRESSE MÈL :		
GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%	
	at National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)	
	Fait à le (signature)	

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu